

3 choses à savoir et à faire avant de créer mon compte

1

Je m'assure que j'ai une adresse mail.
Si ce n'est pas le cas je dois en créer une.
Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.

Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.

2

Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés :

- Ma pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- Mon permis de chasser
- Mon justificatif de domicile

Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un mais il n'est pas obligatoire pour créer mon compte.

3

Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !

Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.

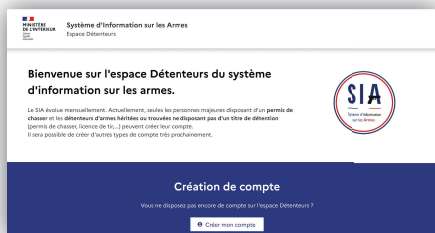
Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.

Pour créer votre compte :

> Consulter le site :

sia.detenteurs.interieur.gouv.fr et laissez-vous guider !

Téléchargez le guide utilisateur pour vous aider.



Vous avez besoin d'aide ?



Rendez-vous chez votre
armurier ou en **préfecture**

Accès direct à
l'espace détenteur
du SIA →



Consultez le site internet
www.interieur.gouv.fr/armes

Mars 2023

Ne pas jeter sur la voie publique